

DEPARTEMENT L'AUDE

ARRONDISSEMENT **DE CARCASSONNE**

REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

N° 2025/09

COMMUNE D'ISSEL DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DOMAINE: 1

nde Publique»

Séance du Conseil Municipal du 27 mars 2025 à 20h30

SOUS-DOMAINE: 1.1 « Marchés Publics»

Le Conseil Municipal de la commune d'ISSEL, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Henri POISSON, Maire,

OBJET :

Conseil Départemental de l'Aude Convention d'aménagement Cheminement piéton sur la RD126 Présents : Jacques CUNG, Christophe BRUNEL, Pierre DELPERIE, Régine SEJALON, Frédéric DAUVIN, Axelle FOUGA, Armelle DE RIVOYRE, Myriam MECHRAOUI

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent :, Sabrina MAHIEU, Stéphane SAOUMA.

Secrétaire : Christophe BRUNEL,

Le nombre de conseillers Municipaux en service est de: 11

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2212-2 et L 2213-1;

CONVOCATION C.M. EN DATE DU: 21/03/2025

Vu les dispositions de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, notamment les articles 3 et 5 ;

Monsieur le Maire expose que, dans le cadre du projet d'aménagement de l'espace Denise Pistre et de la création du cheminement piéton sur la Route Départementale n° 126, visant à sécuriser la circulation piétonne sur le territoire de la Commune d'ISSEL, une autorisation de travaux doit être sollicitée auprès du Département, gestionnaire de la voie ;

AFFICHAGE EN DATE DU: 28/03/2025

PUBLICATION DE LA PRESENTE EN DATE DU: 28/03/2025

Le conseil municipal peut autoriser Monsieur le Maire à signer, avec Madame la Présidente du Conseil Départemental de l'Aude, une convention d'aménagement relative à la réalisation de ce cheminement piéton.

Celle-ci a pour objectif de solliciter l'autorisation de réaliser les travaux sur le Domaine Public Routier Départemental, et définir les responsabilités des deux parties.

Ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

CERTIFIEE **EXECUTOIRE** PAR RECEPTION PREFECTURE LE : SOLLICITE la conclusion d'une convention d'aménagement en vue de la réalisation d'un cheminement piéton sur la Route Départementale n° 126 par la commune.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout autre document à intervenir relatif à la réalisation de l'opération.

PAR PUBLICATION

LE:

ADOPTE À L'UNANIMITE :

VOTE CONTRE : 0 ...

S'ABSTIENNENT ou S'ABSTIENT : 0.....

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre. La convocation du C.M. et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

PAR DELEGATION

LE:..... (signature) Prénom NOM

A ISSEL, le 27 mars 2025

Le secrétaire de séance Christophe BRUNEL

AGEDI

Dépôt PREFECTURE DE CARCASSONNE

Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 31/03/2025 011-211101753-20250327-DE_2025_009-DE Le Maire d'ISSEL Henri POISSON